

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 14 (1941)

Heft: 9

Rubrik: Nouvelles et communiqués divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos de la protection du titre d'architecte

A propos de l'assemblée générale de la Fédération des architectes suisses à Fribourg, les 14 et 15 juin, nous lisons dans l'exposé de l'activité de cette association une observation qui caractérise de façon bien étrange les rapports entre Départements fédéraux et Conseil fédéral.

Depuis près de dix ans, la F. A. S., en collaboration avec la Société suisse des ingénieurs et architectes, étudie et discute avec le Département fédéral de l'économie publique la protection du titre d'architecte. En 1936, le Conseil fédéral, sur la proposition du chef de ce département, prit un arrêté selon lequel la loi fédérale sur la formation professionnelle s'appliquait en principe à cette catégorie de professions.

Or, après l'arrivée d'un nouveau fonctionnaire à la direction du service compétent, le Département fédéral de l'économie publique, sur un préavis (négatif) reçu du Département fédéral de justice, avisa les associations qui avaient déposé un projet de réglementation professionnelle précédemment agréé par ce service, que la loi fédérale en question ne pouvait s'appliquer en principe aux professions d'ingénieurs et d'architectes. L'arrêté du Conseil fédéral passa aux archives.

Cette attitude hostile des magistrats fédéraux a pour conséquence que les législations cantonales, beaucoup plus étroites — trop strictes à notre avis — introduisent des dispositions pour l'exercice de ces professions. Le Tessin a commencé, Vaud a suivi, Genève suivra. Plus tard il faudra unifier sur le domaine fédéral pour supprimer les inconvénients d'une mosaïque législative qui ressemblera à ce que nous avions avant l'introduction du Code civil suisse.

Il est certain que les événements nous imposeront cette réglementation professionnelle que quelque fonctionnaire maladroit s'imagine pouvoir empêcher, alors qu'elle ne sera que retardée.

H. L.

Ascenseurs

Aujourd'hui, on ne construit plus d'immeubles de quelques étages sans y installer des ascenseurs électriques. Ceux qui ont été érigés dans les immeubles des Sociétés immobilières Place du Pré-rue Centrale, Centre rue du Pré, les Grandes Roches A et B, à la rue du Pré, portent tous la célèbre marque « Schindler », de la Fabrique d'ascenseurs et moteurs électriques Schindler & Cie, S. A., à Lucerne (Bureau de Lausanne, M. Victor Haubruge, ingénieur). Ces ascenseurs partent du

rez-de-chaussée pour desservir tous les étages, soit sept arrêts pour chaque bâtiment. Ils sont exécutés avec les soins et le fini qu'on est accoutumé à trouver depuis si longtemps dans tous les produits de cette fabrique réputée. Au moment où les difficultés d'exportation deviennent pour ainsi dire insurmontables, il est réconfortant de constater que MM. les propriétaires et architectes déploient tous leurs efforts afin de procurer du travail à l'industrie nationale.



Le Label de la Ligue sociale d'acheteur...

est une marque de garantie apposée sur les produits qui peuvent être recommandés au public pour avoir été fabriqués, en Suisse, dans de bonnes conditions de travail (salaires, hygiène, etc.). A qualité égale, ils ne sont pas plus chers que d'autres.

Le Label est apparu en premier lieu sur des articles de l'industrie textile et l'on pense parfois que c'est là son seul domaine, mais il en a ensuite gagné bien d'autres ; on peut le trouver maintenant sur des cigares et des allumettes, comme sur des chocolats et des eaux minérales, sur des chaussures, des calendriers, des plombs, etc. etc. Soulignons à l'intention des lecteurs de cette revue que le Label a aussi été accordé à des appareils ménagers, des meubles de bureau et même des produits en ciment.

La Ligue sociale d'acheteurs, lorsqu'elle concède — ou refuse — sa marque de recommandation, le fait pour des raisons entièrement objectives et désintéressées, en dehors de toute considération d'ordre politique ou confessionnel. Elle sait qu'en présence des difficultés actuelles, les chefs d'entreprises ont une dure lutte à soutenir ; ceux qui s'efforcent, malgré la crise, d'accorder un niveau de vie convenable à leurs employés, méritent l'appui des acheteurs soucieux, eux aussi, de leurs responsabilités sociales. Ces derniers donneront donc la préférence aux produits munis du Label, dont la liste ne cesse de s'allonger, en se diversifiant.

Pour tous renseignements sur le mouvement du Label, s'adresser à M^{lle} Y. van Muyden, 35, rue de l'Athénée, Genève. Secrétariat central : 11, Schuplatzgasse, Berne.

ÉLECTRICITÉ - RADIO
HENRI CAVÉ
LAUSANNE - PLACE RIPONNE, 5 (Maison du Commerce)
TÉLÉPHONE 2 53 18

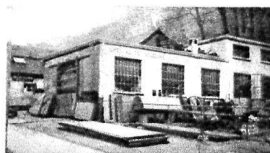
Sable artificiel pour Similipierre
Plus de 200 teintes différentes



Granules pour Mosaïques et Toitures de toutes granulacions.

Spécialités d'enduits et rustiques pour façades en teintes naturelles et colorées, avec diverses méthodes d'application. Machines à rustiquer à disposition.

A. Rigoli, Renens TÉLÉPH. 3 93 19
Livraisons rapides



CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
SERRURERIE - APPAREILLAGE
E. CANOVA
LAUSANNE - Tél. 2 74 77 - 76
RÉSERVOIRS - CHAUFFAGE AU MAZOUT - Entretien, Dépannages

Désirez-vous un imprimé ?

Faites confiance aux services techniques
TYPOGRAPHIE - HÉLIOGRAVURE

de *Héliographia S. A.*
Av. Beaulieu, 13 - Lausanne - Tél. 3 33 31



Fabrication de stores à rouleaux et jalousies en bois

Bottiglieri & fils
Rue des Mouettes, 9 - Acacias - GENÈVE - Tél. 4 60 36